

PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Gestion et Entretien des Milieux
Aquatiques

AVIS A LA BATELLERIE N° 2019/01

RIVIÈRE LE LOT

La Directrice Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne, chargée de la police de la navigation sur le Lot

Vu le code des Transports,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2017-07-24-003 du 24 juillet 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur le Lot dans le département du Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2018-12-11-017 du 11 décembre 2018, donnant délégation de signature à Madame Agnès CHABRILLANGES, Directrice Départementale des Territoires de LOT & GARONNE en matière d'administration générale,

Vu la décision n° 47-2019-02-13-006 du 13 février 2019 donnant délégation de signature en matière d'administration générale,

INFORME

Les usagers de la **rivière LOT** d'un risque d'effondrement de l'église Saint-Pierre-ès-Liens, située en rive gauche, en amont du pont de Penne d'Agenais. :



Les usagers du Lot devront prendre toutes les mesures de sécurité sur ce secteur. Il est interdit de s'approcher de la rive au droit de l'église et d'y stationner.

La navigation de toutes les embarcations (y compris les canoës, les stand up paddles, les float-tubes, les pédalos, etc) devra s'effectuer à plus de 30 mètres de la berge.

Agen, le 22 FEV 2019

Le Chef du Service Environnement


Stéphane BOST

Date limite d'affichage : jusqu'à nouvel ordre.